Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260608-1062026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 01/06/2026

DATE D'AFFICHAGE : 01/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON (arrivé à 20 heures 45), DESMIDT, ESNAULT et GRIVET.

Absents excusés : Monsieur MOORES Christophe qui a donné pouvoir à Madame REHAULT Marie-Annick.
Monsieur MALLE Jérôme.

Monsieur BAUDE Hervé a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 1.06/2026 : SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 20 heures.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. BAUDE Hervé ;
Mme REHAULT Marie-Annick.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Monsieur le Maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

b) Les candidatures enregistrées :

Pour les délégués : Christophe MOORES, Sylvain BERTRAND et Camélia MOUAFFIK.

Pour les suppléants : Pierre-Alain ESNAULT, Yves DESMIDT et Estelle TESSIER.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260608-1062026DCOM-DE

Ont obtenu :

- M. MOORES Christophe : 13 voix

- M. BERTRAND Sylvain : 13 voix

- Mme MOUAFFIK Camélia : 13 voix

M. MOORES Christophe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. BERTRAND Sylvain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme MOUAFFIK Camélia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. DESMIDT Yves : 13 voix

- Mme TESSIER Estelle : 13 voix

- M. ESNAULT Pierre-Alain : 13 voix

M. DESMIDT Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme TESSIER Estelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales

M. ESNAULT Pierre-Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :*
- *Transmis au représentant de l'Etat le :*